

Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Saviez-vous que ?

Comment disposer des cendres de manière écologique ?

Le [Règlement municipal 2017-003](#) relatif à la protection des lacs et des cours d'eau de la municipalité de Saint-Élie stipule à son article 12 :

- Il est interdit, dans la rive, de faire des feux directement sur le sol ou d'y répandre des cendres.
- Il est interdit de faire des feux sur un lac ou cours d'eau gelé ou d'y répandre des cendres.

En plus de se conformer au [Règlement municipal 2010-026](#) concernant les feux à ciel ouvert, **quiconque fait un feu doit ramasser les cendres produites et en disposer de manière écologique.**

Comment disposer des cendres de manière écologique ?

Jusqu'à l'automne dernier, la façon la plus simple était de déposer les cendres refroidies dans un sac de papier et de les mettre aux vidanges. Depuis que la Municipalité a adhéré à la collecte du bac brun, déposer les cendres refroidies depuis au moins 10 jours dans le bac brun est devenu la meilleure solution, évitant l'enfouissement de celles-ci.

Pourquoi mettre les cendres dans le bac brun ?

Comme les cendres sont composées de minéraux tels que le calcium, la potasse, le phosphate, le magnésium, elles sont très nutritives. Il n'est donc pas conseillé de s'en servir autour du lac.

- Les cendres contiennent du phosphore qui accélère le vieillissement du lac.
- La disposition des cendres dans un fossé ou dans la zone riveraine (300 mètres) est nocive pour notre lac : le ruissellement des eaux de surface transportera les cendres vers celui-ci. Il faut donc éviter d'utiliser les cendres comme engrais.

Merci de contribuer à la santé de notre lac.

Votre conseil d'administration